

4 - Enfance, jeunesse et famille

**4 - Orientations stratégiques sur la
politique publique départementale
Enfance, Jeunesse et Famille**

Rapport n° CD/2016/138

Service Chef de file :

H - Mission enfance et famille

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental d'approuver le cadre de la politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille du Département du Bas-Rhin à travers cinq propositions d'orientations.

La famille constitue le premier noyau et la base de la vie en société. L'éducation d'aujourd'hui prépare la société de demain : la famille reste le socle de la construction de l'enfant et du jeune ; elle transmet les valeurs et les repères qui l'aideront à se développer jusqu'à l'âge adulte. Elle assure ainsi un rôle fondamental dans la cohésion sociale.

Les solidarités familiales assurent un soutien majeur pour la jeunesse dans sa recherche d'autonomie, jusqu'à un âge plus avancé qu'auparavant. La jeunesse recouvre en effet une réalité plurielle : les expériences dans l'intervalle de la vie entre l'adolescence et l'âge adulte sont diverses, des préadolescents en devenir, des étudiants, ainsi que des jeunes qui travaillent, d'autres qui cherchent à entrer dans le monde du travail, parfois avec difficultés, et d'autres en souffrance silencieuse ou en révolte.

Les familles et les jeunes, tout comme la société, évoluent. Les défis sont nombreux :

- Concilier vie familiale et vie professionnelle : dans le Bas-Rhin, 63% des enfants de moins de 6 ans vivent au sein d'un couple dans lequel les deux parents travaillent ;
- L'éclatement de la cellule familiale et la recomposition des familles, qui peuvent être facteur de complexification des situations individuelles et d'isolement : 23,8% des enfants vivent avec un parent isolé ;
- La fragilisation et la précarité des situations familiales : 23,7% des enfants vivent dans une famille à bas revenus (41,7% à Strasbourg) ;
- Les jeunes sont durement touchés par le chômage plus que toute catégorie de la population ;
- Les jeunes sont plus vulnérables pour acquérir autonomie, utilité sociale et reconnaissance, et trouver leur place dans une société vieillissante.

« **Il n'est de richesse que d'hommes** »¹ : la jeunesse et la famille constituent les ressources d'aujourd'hui et de demain, les jeunes sont plus créatifs et incarnent des nouvelles pratiques sociales et culturelles qu'il convient de comprendre pour créer les conditions favorables à leur reconnaissance et à leur capacité d'agir dans la société.

Pour répondre à ces enjeux, le Département du Bas-Rhin engage de manière volontariste un changement de paradigme.

Le Département assume pleinement son rôle de chef de file de la protection de l'enfance et engage en outre un repositionnement de son action au-delà de l'aide sociale à l'enfance,

¹ Jean Bodin

afin de déployer une politique familiale globale, dans une visée éducative à tous les âges de la vie.

Ce changement de braquet se traduit très concrètement par la décision de renforcer la prévention en alternative au placement et de mettre en synergie toutes les politiques qui concourent au bien-être de la famille et des jeunes.

Le Département ne peut rester seul dans cette démarche, et souhaite fédérer les acteurs et mobiliser les énergies de chacun, partenaires et citoyens, autour de la famille, de l'enfant et du jeune. L'approche du Département est résolument celle de l'humanité et de la bienveillance responsable auprès des familles.

Cinq orientations sont proposées dans le cadre de la politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille :

- Faire grandir l'enfant avec sa famille et la famille avec l'enfant ;
- Responsabiliser, de manière bienveillante, les parents et les jeunes et valoriser leur engagement ;
- Contribuer à l'épanouissement des jeunes et des familles dans leur cadre de vie quotidien (emploi, mobilité, loisirs, habitat, éducation...) ;
- Développer l'autonomie des jeunes et valoriser leur engagement citoyen ;
- Lutter contre la radicalisation et les phénomènes d'exclusions.

Le Département organise sa politique à travers trois niveaux d'intervention : un niveau destiné à l'ensemble des familles et des jeunes pour leur épanouissement, un niveau de prévention en réponse aux difficultés rencontrées par les familles et les jeunes et un niveau de protection en cas de danger.

L'accompagnement des jeunes dans l'apprentissage de la vie citoyenne et la valorisation de leur engagement

Le Département encourage les jeunes à s'investir dans leur environnement, leur village, leur quartier : l'objectif est de donner des clefs à ces citoyens en devenir pour comprendre le monde environnant, les évolutions sociétales et leurs impacts (radicalisation, racisme...), la société vieillissante et la nécessité de renforcer les échanges d'expériences.

L'ensemble des compétences départementales sont mobilisées : en favorisant l'accès aux loisirs, à la culture, à la pratique sportive, à la mobilité, et en encourageant l'ouverture sur l'Europe à travers le renforcement du soutien aux actions transfrontalières. Le soutien du Département se traduit par un soutien à des structures qui œuvrent en faveur de l'éducation populaire ainsi qu'à travers notamment ses équipements culturels qui développent des actions éducatives ouvertes au plus grand nombre.

Le Département souhaite reconnaître les jeunes et valoriser leur investissement dans la société qui les entoure en favorisant l'esprit d'initiative et le développement de leur pouvoir d'agir. Il s'agit ainsi de leur donner l'occasion de participer à la construction des politiques qui les concernent.

Le développement du partenariat avec les fédérations départementales (FDMJC - Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace, FCSC - Fédération des Centres Socio-Culturels du Bas Rhin) et leurs structures locales, l'accueil de services civiques constituent autant de moyens pour y parvenir en lien avec les Assises de l'engagement comme lieu d'élaboration partagée des actions à co-construire pour répondre à l'enjeu plus large du vivre ensemble.

Le soutien à la parentalité

Le Département du Bas-Rhin veut promouvoir et soutenir les compétences parentales, partant du postulat que chaque parent peut, à un moment donné de sa vie de parent, rencontrer des difficultés, et que chaque parent peut développer ses compétences, notamment par l'entraide et l'échange d'expérience.

Le Département entend promouvoir un environnement global accueillant et bienveillant pour les parents, propre à leur permettre d'exercer au mieux leur rôle éducatif. Il met en œuvre un accompagnement par des professionnels en direction des jeunes, qui sont des parents en devenir, et des adultes en les encourageant dans leurs responsabilités de parents et en favorisant les échanges nourris entre pairs.

La politique de soutien à la parentalité s'inscrit pleinement dans les missions du service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et dans l'Action Sociale de Proximité : les centres de planification et d'éducation familiale, les consultations de nourrissons, les visites à domicile des sages-femmes et puéricultrices, l'accompagnement par des travailleurs sociaux, les ateliers parentaux (massage bébé, diversification alimentaire,...), l'agrément des assistants maternels et des structures d'accueil du jeune enfant dont le nombre ne cesse d'augmenter (plus de 100 micro-crèches créées en 4 ans) afin de mieux répondre aux besoins des jeunes parents.

Le Département accompagne en outre les jeunes et leurs familles dans la réussite de leur scolarité et de leur formation, à travers des actions éducatives dans les collèges, le soutien pour l'accès au sport, aux loisirs et à la culture, à la mobilité, et les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité par un partenariat étroit entre l'école, les familles, les jeunes et les associations.

Il est proposé qu'en 2017, l'ensemble de ces actions de proximité au bénéfice des familles bas-rhinoises se poursuivent.

La prévention précoce des difficultés des familles et des jeunes par des accompagnements éducatifs et de santé

Parce qu'il vaut mieux prévenir que guérir, l'exécutif départemental propose que le Département du Bas-Rhin renforce ses moyens concernant les actions concourant à la prévention des difficultés, de santé ou éducatives, que peuvent rencontrer les enfants, les jeunes et les familles bas-rhinoises.

Le Département, à travers le service de santé publique territorialisé et gratuit que représente la PMI, entend promouvoir la santé et le bien-être des personnes. Sont particulièrement visées les populations vulnérables et/ou en difficulté d'accès au système de prise en charge de droit commun (lutte contre les addictions, prévention des risques d'obésité...). Le dépistage précoce des handicaps constitue également depuis plusieurs années un enjeu important pour les enfants et leurs familles et une priorité pour la collectivité.

Sur le plan éducatif, l'exécutif départemental souhaite que le Département renforce sa coordination avec l'Education Nationale pour la prévention des risques de décrochage scolaire. En outre, en réponse à l'augmentation des situations de danger pour l'enfant ou le jeune, la stratégie proposée consiste à renforcer les moyens pour l'accompagnement des familles à domicile, en alternative à des mesures de placement. Il s'agit de remédier le plus en amont possible aux difficultés et développer une approche globale de la famille, dans son milieu de vie habituel. Cette stratégie s'inscrit également dans l'objectif de maîtrise budgétaire, les mesures éducatives à domicile étant sensiblement moins onéreuses que des mesures de placement en établissement.

A ce titre, il est proposé que soient développées en 2017 des mesures d'aide éducative à domicile renforcées, ainsi que les interventions des Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) sur des missions d'appui à la fonction parentale qui, en favorisant le « faire avec », contribuent à une responsabilisation accrue des parents. Il est également proposé que le partenariat avec l'Education Nationale soit renforcé afin de développer la mobilisation de places supplémentaires d'internat scolaire, permettant d'éviter la rupture des liens entre parents et enfant et de préserver la scolarité.

Par ailleurs, il est proposé que l'implication du Département pour la prévention des risques de radicalisation auprès des jeunes et des familles soit poursuivie. Il s'agira de mieux détecter les situations en développant la formation des professionnels du Département, de renforcer la coordination avec les partenaires dont la Préfecture, l'Education Nationale et la Justice pour mieux accompagner les familles et les jeunes, et prévenir les situations de danger.

La protection des plus vulnérables, à travers des parcours de vie adaptés et co-construits avec les parents, les jeunes et les enfants

Le Département, chef de file de la protection de l'enfance, met en œuvre des accompagnements spécialisés pour les publics les plus vulnérables : aujourd'hui près de 5 000 enfants, soit 2,2% de la population des moins de 18 ans (la moyenne nationale est de 2% en 2015), bénéficient d'un accompagnement de l'aide sociale à l'enfance, allant de la mesure éducative à domicile jusqu'au placement judiciaire.

Le Département a souhaité fédérer les acteurs de la protection de l'enfance à travers l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance mis en place en le 19 septembre 2016 et qui animera la démarche de bilan et d'élaboration du Schéma Enfance Famille en 2017.

La place de l'utilisateur est en outre mise au cœur de la politique départementale, à travers le développement d'enquêtes d'évaluation des mesures auprès des familles, l'expérimentation de la participation des familles et des jeunes à l'élaboration du futur Schéma et la poursuite du déploiement du Projet Pour l'Enfant, expérimenté en 2016, qui met au cœur de la démarche les parents, soutenus et responsabilisés dans leur fonction parentale, sur la base d'objectifs communs à conduire dans l'intérêt de l'enfant.

Il est proposé que l'effort d'adaptation de l'offre d'accompagnement se poursuive, dans une logique de parcours et non plus de places, en développant des modalités diversifiées (nouvelle offre au titre de l'hébergement d'urgence des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans, adaptation de l'offre d'accueil des Mineurs Non Accompagnés, placements à domicile, accueil de jour, accueil des 0-3 ans...) et la coordination des prises en charge avec les partenaires de santé et du handicap.

Il est proposé que la responsabilisation des parents soit recherchée à travers la sollicitation des contributions financières des familles bénéficiaires de mesures d'accompagnement d'Aide Sociale à l'Enfance.

L'accompagnement des jeunes les plus vulnérables dans leur chemin vers l'autonomie

Le Département agit pour prendre en compte les jeunes les plus vulnérables (les jeunes en situation de précarité ou issus de la protection de l'enfance) afin de les soutenir dans leur parcours vers l'autonomie. Un accompagnement global, tant sur le volet de la formation, de l'emploi, du logement, que de la santé, leur est proposé en fonction de leurs situations individuelles, afin de favoriser leur accès aux droits, et leur parcours résidentiel et professionnel.

Il est proposé que le Département renforce l'information et la mobilisation des actions de prévention auprès des collégiens et des publics jeunes avec les structures qui les accueillent dans les territoires. Le Département anime un site internet Pass'âge et un numéro d'écoute jeunes qu'il convient d'adapter aux nouvelles pratiques en matière de réseaux sociaux et de communication.

Concernant en particulier les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance, l'objectif est d'intégrer pleinement l'accompagnement des jeunes majeurs au sein de la politique départementale d'insertion des jeunes adultes bas-rhinois. Il est proposé que l'articulation avec le droit commun soit renforcée (avec la Garantie Jeunes, Pass'Accompagnement, colocation coachée...), tout en s'adaptant aux besoins spécifiques des jeunes anciens de l'ASE.

Il est proposé que le partenariat avec la prévention spécialisée, transférée en partie au 1^{er} janvier 2017 à l'Eurométropole, dont le Département reste financeur et pleinement en compétence sur le territoire d'Haguenau, sera par ailleurs poursuivi afin de mieux coordonner les interventions autour des jeunes en situation ou en risque de marginalisation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de son président, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations concernant la politique Enfance, Jeunesse et Famille telles que proposées dans le présent rapport.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY